

INTERVENTION PLANIFIEE 964
N/REF : 1/05/2024 51H22 C:002225 I:02911

EHPAD CLOS ST MARTIN

**17 RUE DES TANNEURS
35000 RENNES**

IMMEUBLE : CLOS ST MARTIN
17 RUE DES TANNEURS
EHPAD
35000 RENNES

Rennes, le 16 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N°17-POSTE DE RELEVEMENT - CONTACTER MR BIHAN 02 99 84 18 56

MOTIF : Intervention semestrielle

Donneur d'ordre : M. C COMMUNAL

NATURE DU L'INTERVENTION :

Pompage et curage de fosse par procédé hydraulique.

----- A FAIRE EN MEME TEMPS QUE LE BAC A GRAISSE -----
SUITE OUBLI DE L'INTERVENTION DU 10/04 :
INTERVENTION LE 06/05 :
PRENDRE RDV POUR LES ACCES
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE DU POSTE DE RELEVEMENT

2 FOIS/AN

OBSERVATIONS : BB LCOMPTER Email envoyé le 07/05/24 a 16H22 M. C COMMUNAL(planning)

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule spécialisé équipé d'une pompe haute pression 200 l/mn de 0 a 200 bars, d'une cuve compartimentée de 6 M3, d'une pompe a vide 1500 M3/heure, d'un bras d'aspiration télécommandé.
Aspiration du contenu de(s) fosse(s) (si nécessaire).
Curage par procédé hydraulique a haute pression des parois de(s) fosse(s).
Nettoyage de la fosse. Aspiration des boues.
Nettoyage du chantier en fin d'intervention (si nécessaire).
Transport en décharge du contenu de(s) fosse(s) et des boues (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Entretien du Poste de relevement	1	88,84	88,84
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Traitement déchets <=1M3	1	19,45	19,45
TOTAL H.T.				108,29
T.V.A. a 10,00%				10,82
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>119,11</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.